

<http://gec.venissieux.org/Arrete-anti-expulsions-locatives>



Conseil Municipal du 14 mars 2011

Arrêté anti-expulsions locatives : la désobéissance devient un acte civique

- Les élus - Mandat 2008-2014 -



Date de mise en ligne : lundi 21 mars 2011

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

Saisies-expulsions

Peut-on imaginer que l'interdiction des saisies-expulsions soit une question non polémique ? J'ai le droit de rêver !

Des millions de familles populaires sont repoussées. Elles sont traitées comme des sous-citoyens, comme des marchandises. Le territoire national devient à l'image des ghettos américains : ségrégation urbaine, accroissement considérable du chômage, de la pauvreté. Nous pouvons alors parler de paupérisation absolue puisque des familles sont en situation de survie. Les ghettos sont bel et bien devenus une réalité en France. Nous avons longtemps pensé que c'était une réalité qui ne nous concernait pas.

Les ghettos sont la conséquence d'abandons depuis plusieurs décennies. Ils se sont accélérés de manière dramatique avec la politique pétainiste menée par Nicolas Sarkozy. C'est la révolution conservatrice.

Malgré les politiques de la Ville, qui ont apporté des réponses à la marge, notre pays a abandonné la bataille industrielle, la souveraineté nationale, économique, monétaire au service de l'oligarchie financière, d'un capitalisme prédateur, mondialisé, un État régalien en dilution avec un laissez-faire impressionnant de la puissance publique, nous en avons même perdu le sens de l'intérêt général. Nous pouvons même évoquer Zola ou les Misérables de Victor Hugo car, obtenir l'interdiction des saisies-expulsions, c'est sortir de la préhistoire de l'humanité, comme le travail des enfants au XIXe siècle. Un combat pour l'humanité, un combat de Résistance. Nous refusons cette société qui devient aveugle, anonyme, froide car l'exaspération et la désespérance sont là.

Je pose la question : avons-nous le devoir de porter assistance à personnes en danger ? Et je veux vous montrer la détermination des communistes, et la mienne bien sûr, depuis cette expulsion du 30 octobre 1990.

Le droit à un logement, le droit à une protection sociale : est-ce trop demander en 2011 d'avoir les moyens de vivre dignement ?

Pour les communistes, la défense des catégories populaires, le refus des insécurités sociales, des violences, c'est un combat de Résistance.

Aujourd'hui, ce combat de Résistance concerne toute la population, y-compris les couches moyennes qui vivent de plus en plus dans l'incertitude, en phase de marginalisation et de déclassement.

Ce combat, nous le menons pour rassembler les habitants de Vénissieux et permettre les convergences d'unions, de solidarités et d'actions. Des millions d'habitants se sentent menacés, abandonnés, vivent des drames chaque jour dans l'indifférence, l'isolement, la culpabilisation individuelle.

Nous voulons briser le plexi-glass de l'indifférence, mettre au cœur de l'action la solidarité pour que le droit au logement soit inscrit dans la Constitution. Il faut interdire les saisies-expulsions et abolir les coupures de gaz et d'électricité qui font partie des éléments fondamentaux de la vie quotidienne. C'est un combat Républicain, un combat salutaire pour tous les gens de gauche, pour tous les Républicains qui ont à cœur la justice sociale.

Madame le Maire, cette délibération est portée sans réserves par les élus communistes et apparentés en lien avec le réseau d'alerte et les associations caritatives. Il faut arrêter cette machine technocratique infernale qui broie des êtres humains et des enfants, une société au service des 1 % d'une caste de privilégiés qui décident de tout dans

Arrêté anti-expulsions locatives : la désobéissance devient un acte civique

notre pays où l'argent roi dégouline à flots.

Je vous rappelle un article de la loi Besson du 31 mai 1990 et je cite : « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation. Toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir. »

Malgré un certain nombre d'ajustements et de procédures mis en œuvre depuis 20 ans, avec la politique de la terre brûlée au niveau social appliquée par le gouvernement Fillon, la situation est devenue dramatique. Elle est même, par certains côtés, explosive.

En votant cette délibération, nous faisons, je crois, de la désobéissance, un acte civique. C'est le début de l'insurrection.